



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aidants familiaux

Question au Gouvernement n° 1603

Texte de la question

PROFESSIONNALISATION DES MÉTIERS D'AVS

M. le président. La parole est à M. Yvan Lachaud, pour le groupe Nouveau Centre.

M. Yvan Lachaud. Monsieur le président, ma question s'adresse à Mme la secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité et porte sur l'accompagnement des personnes en situation de handicap, non seulement des enfants, mais aussi des adultes et des personnes âgées. J'aurais pu interroger également le ministre de l'éducation nationale s'agissant des auxiliaires de vie scolaire, mais c'eût été restrictif.

La loi de 2005 a évité de " saucissonner " la vie des personnes handicapées dans notre pays. Nous pensons, au groupe Nouveau Centre, qu'il est temps aujourd'hui de se pencher sur les accompagnants, celles et ceux qui travaillent au quotidien avec les personnes handicapées. S'occuper de jeunes enfants en milieu scolaire, de personnes handicapées insérées dans le milieu de l'entreprise, sous le terme de tuteur, ou de personnes âgées dépendantes au sein des maisons de retraite, au fond, n'est-ce pas le même métier ? Un métier que l'on ne peut pas laisser dans un statut de précarité, notamment lorsqu'on connaît les difficultés de recrutement auprès des jeunes. Il est temps de se pencher sur la formation de ces personnes, en vue de les professionnaliser, de créer un vrai métier. Notre pays en a grand besoin.

Madame la ministre, quel est votre point de vue sur ce sujet ? Les personnes qui oeuvrent dans ce domaine attendent votre réponse avec impatience. (*Applaudissements sur les bancs du groupe NC.*)

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité.

Mme Nadine Morano, *secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité*. Monsieur le député, vous avez raison de rappeler que votre assemblée a voté, en 2005, une loi extrêmement importante relative aux personnes handicapées : la loi sur la participation, l'égalité des chances et la citoyenneté des personnes handicapées. La majorité, le Gouvernement se sont engagés dans un dispositif sans relâche au service des personnes handicapées, notamment des enfants. Je rappelle qu'à la rentrée, 180 000 enfants ont été accueillis en système scolaire ordinaire, soit 30 % de plus qu'en 2005, 9 % de plus qu'en 2007. Nous avons doublé le nombre d'auxiliaires de vie scolaire.

M. Patrick Roy. Ce n'est pas vrai !

Mme Nadine Morano, *secrétaire d'État*. Mais vous avez raison, monsieur Lachaud, il faut aller beaucoup plus loin. Nous avons, répondant en cela à un souhait bien légitime des associations, mis en place un comité de pilotage, afin de créer un métier qui corresponde à cette attente pour les enfants. En effet, certains enfants handicapés, qui ne passent que quelques heures en milieu scolaire ordinaire, ont besoin d'être aussi accompagnés à leur domicile, dans leurs loisirs, sans rupture d'accompagnement. C'est donc un métier spécifique sur lequel nous sommes en train de travailler.

Pour aller encore plus loin dans la réponse que je vous dois, monsieur le député, nous avons lancé il y a quelques mois, avec Valérie Létard, un plan métiers du médico-social et de la petite enfance, qui répond exactement à vos attentes. D'ici à 2012, il permettra de créer, grâce à une formation et des passerelles, 430 000 emplois dans le secteur médico-social (*Exclamations sur les bancs du groupe SRC*),...

M. Hervé Féron. Des promesses !

Mme Nadine Morano, *secrétaire d'État*. ...pour répondre aux besoins des personnes âgées et des personnes handicapées, et 60 000 emplois dans le secteur de la petite enfance,...

M. Hervé Féron. C'est faux !

Mme Nadine Morano, *secrétaire d'État*. ...où des modules de formation permettront de mettre en place des passerelles indispensables à la vie de nos concitoyens. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1603

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Famille et solidarité

Ministère attributaire : Famille et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 octobre 2009

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 21 octobre 2009